

Commune de Merville

Enquête publique

Enquête publique unique portant sur le transfert dans le domaine public communal d'une voirie privée ouverte à la circulation publique

Arrêté en date du 02/05/2023 de Monsieur le maire de Merville



Enquête publique menée du lundi 5 au mercredi 21 juin 2023

SYNTHESE ET MEMOIRE EN REPONSE

Siège de l'enquête : Mairie de Merville

Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI,

CHLEBOWSKI, Patrick
Commissaire enquêteur
296 Route de Noordpeene
59670 ZUYTPEENE

Monsieur le Maire
57 Place de la Libération
59660 MERVILLE

ZUYTPEENE, le 22 juin 2023

OBJET : Demande de mémoire en réponse

REFERENCE : Transfert d'office dans le domaine public communal de voies privées : Rue Pasteur, Rue Orphée Variscotte, Cité Biébuyck, Chemin de la Clarence

**NOTIFICATION DES OBSERVATIONS LORS DE L'ENQUETE PUBLIQUE
OUVERTE DU 1 AU 21 JUIN 2023.**

Monsieur,

L'enquête publique prescrite dans le cadre du transfert d'office dans le domaine public communal de voies privées : Rue Pasteur, Rue Orphée Variscotte, Cité Biébuyck, Chemin de la Clarence s'est terminée le 21 juin 2023 à 17 heures 30.

Vous voudrez bien m'adresser dans le délai de 15 (quinze) jours, soit le 7 juillet 2023 au plus tard, en version papier et informatique (version Open Office ou Microsoft Office), un mémoire en réponse à l'ensemble des remarques et questions formulées au cours de l'enquête publique, dont la liste est jointe à la présente demande, en vue d'établir un rapport motivé dont vous serez destinataire.

Je n'ai pour ma part aucune question nécessitant une réponse.

Je reste à votre disposition pour toutes explications ou commentaires que vous jugerez utiles.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire en l'expression de mes salutations distinguées.

Reçu le vendredi 23 juin 2023

Le pétitionnaire



CHLEBOWSKI, Patrick
Commissaire enquêteur



Pièces jointes : Copie des courriers et observations reçues.

CÉLINE MURA
DIRECTRICE GÉNÉRALE
DES SERVICES

DÉPARTEMENT DU
NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

CANTON
D'HAZEBROUCK



Envoyé en préfecture le 13/10/2023
Reçu en préfecture le 13/10/2023
Publié le 13/10/2023
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
ID : 059-215904004-20230928-2023D117-DE

A l'attention de
Monsieur Patrick CHLEBOWSKI
Commissaire enquêteur
296 route de Noordpeene
59670 ZUYTPEENE

Merville, le 3 juillet 2023

Objet : Mémoire en réponse Enquête publique - Transfert d'office dans le domaine public communal de voies privées ainsi dénommées « rue Pasteur, rue Orphée Variscotte, Cité Biébuyck, Chemin de la Clarence ».

N/Réf : JD/CM

Affaire suivie par Céline Mura, directrice générale des services, en l'absence de Bruno Santraine.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En réponse à votre courrier du 23 juin dernier, notifiant les observations de l'enquête publique citée en objet, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe le mémoire en réponse de la commune de Merville.

Le document informatique vous a été envoyé en parallèle par courrier électronique.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Joël DUYCK
Maire de MERVILLE



SYNTHESE DES QUESTIONS CONCERNANT L'ENQUETE PUBLIQUE

Observation n° : 1 Mr et Md BLONDEAU, 35 Rue Orphée Variscotte

Pas d'opposition formelle au projet de transfert de voirie. Font état de fait sans rapport avec l'enquête publique (limitation de tonnage, entretien des haies)

Observation n° : 2 Mr et Md BOSQUART, 37 bis Rue Orphée Variscotte

Pas d'opposition formelle au projet de transfert de voirie. Font état de fait sans rapport avec l'enquête publique (sauvegarde du calme, interdiction de circulation des camions, entretien des haies)

En compensation de l'abandon gratuit demande la remise en état du parking.

Observation n° : 3 Mr MARCINKOWSKI, Claude, 6 Rue Pasteur

Déclare ne pas accepter la cession à titre gratuit des parcelles concernées.

Joint un courrier concernant deux parcelles entre la Rue Pringuet et la Rue Pasteur sans rapport avec l'enquête publique.

Observation n° : 4 et 5 Mr GORRE Chemin de la Clarence

Pas d'opposition formelle au projet.

Fait état du Chemin de la Clarence qui se prolonge jusqu'au bout de son terrain et ayant pour utilité de desservir les riverains. Signale qu'en 2005 ce chemin ne correspondait pas à la réalité du cadastre et que celui-ci n'existe plus et qu'il est entièrement intégré à son terrain.

Demande à ce que le Chemin de le Clarence s'arrête en amont de son terrain. Précise que ce chemin n'est relié ni à l'eau courant, ni à l'électricité.

Observation n° : 6 Mr POSALA, 13 Rue Pasteur

Pas d'opposition formelle au projet.

Fait cependant état de son opposition à la vente et à la construction sur deux terrains dont il est riverain.

Observation n° : 7 Md QUIQUE, Adelaïde, 5 Cité Biébuyck

Ne se prononce pas sur le projet.

Estime subir une perte de valeur de son bien immobilier.

Observation n° : 8 Mr CHRETIEN, Jackie, 29 bis Rue Orphée Variscotte

Ne se prononce pas sur le projet.

Souhaite que le parking situé à côté de son domicile lui soit rétrocédé.

Observation n° : 9 Mr RAMBAUX, Bruno, 31 Rue Orphée Variscotte

Ne se prononce pas sur le projet.

Souhaite la plantation d'arbustes à fleurs sur le parking.

Réponse globale du maître d'ouvrage aux observations émises

Monsieur le Maire de Merville après avoir pris connaissance des remarques formulées par les riverains souhaite apporter les réponses et compléments suivants :

- **Concernant la rue Orphée Variscotte :** La rénovation du parking est prévue mais n'est pas inscrite au budget 2023. Elle le sera sur le budget 2024. La cession du parking à Monsieur Chrétien n'est pas envisagée.
Globalement, une fois intégrée au domaine public communal, cette portion de rue sera entretenue par les services communaux et sera inscrite dans le plan de gestion des espaces verts communaux.
- **Concernant la rue Pasteur :** Il y a confusion. Il ne s'agit pas d'intégrer les espaces verts qui restent la propriété des riverains mais bien de la route et de ses abords immédiats (trottoirs, bordures, réseaux enterrés et éclairage public).
Cependant, une réflexion est en cours sur l'intégration des deux espaces verts en question. En effet, une délibération de rétrocession prise en 1984 n'a jamais été régularisée.
- **Concernant le chemin de la Clarence :** S'agissant d'une parcelle sans habitation ni commodités, il peut être envisagé que le domaine public s'arrête à la barrière. Une rencontre sur place avec les propriétaires est à organiser.
- **Concernant la cité Biébuyck :** De notre point de vue la maison n'est en rien dévaluée car en cédant la propriété au domaine public l'entretien n'est plus à la charge du propriétaire et donc les frais inhérents non plus.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le maître d'ouvrage a apporté une réponse à toutes les observations formulées au cours de l'enquête publique.

Ces réponses sont particulièrement explicites et apportent un éclaircissement aux questionnements divers du public qui s'est exprimé.

Les interrogations du public portent essentiellement sur des problématiques plutôt personnelles et pratiques concernant certains détails (entretien des haies, limitation de tonnage, plantations paysagères).

Cependant concernant la Rue Pasteur une confusion est intervenue dans l'esprit d'un grand nombre de riverains sur le devenir de deux espaces verts pour lesquels ils craignent une opération immobilière à venir. Il serait utile que la municipalité communique sur le devenir de ces deux terrains afin d'apporter une réponse aux interrogations exprimées.

A l'exception de Monsieur MARCINKOWSKI qui s'oppose à l'intégration de la voirie Rue Pasteur dans le domaine public communal, sans toutefois apporter d'arguments à son opposition, il s'avère que l'ensemble des observations formulées ne remettent pas en cause le projet, aucune observation formelle ou de fond n'est apparue ni n'a été formalisée au cours de l'enquête publique. Le projet tel qu'il a été présenté au public est accepté dans sa globalité.